

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Étangs littoraux Born et Buch



### Les 27 communes du périmètre:

Aureilhan  
Bias  
Biscarrosse  
Commensacq  
Escource  
Gastes  
Gujan Mestras  
Labouheyre  
La Teste de Buch  
Le Teich  
Liposthey  
Lue  
Lugos  
Mezos  
Mimizan  
Mios  
Onesse-et-Laharie  
Parentis en Born  
Pissos  
Pontenx-les-Forges  
Salles  
Sainte-Eulalie-en-Born  
Saint-Paul-en-Born  
Sanguinet  
Saugnacq et Muret  
Solférino  
Ychoux

(arrêté préfectoral  
du 23 mars 2007)

VOIR CARTE AU DOS

### UN SAGE POUR :

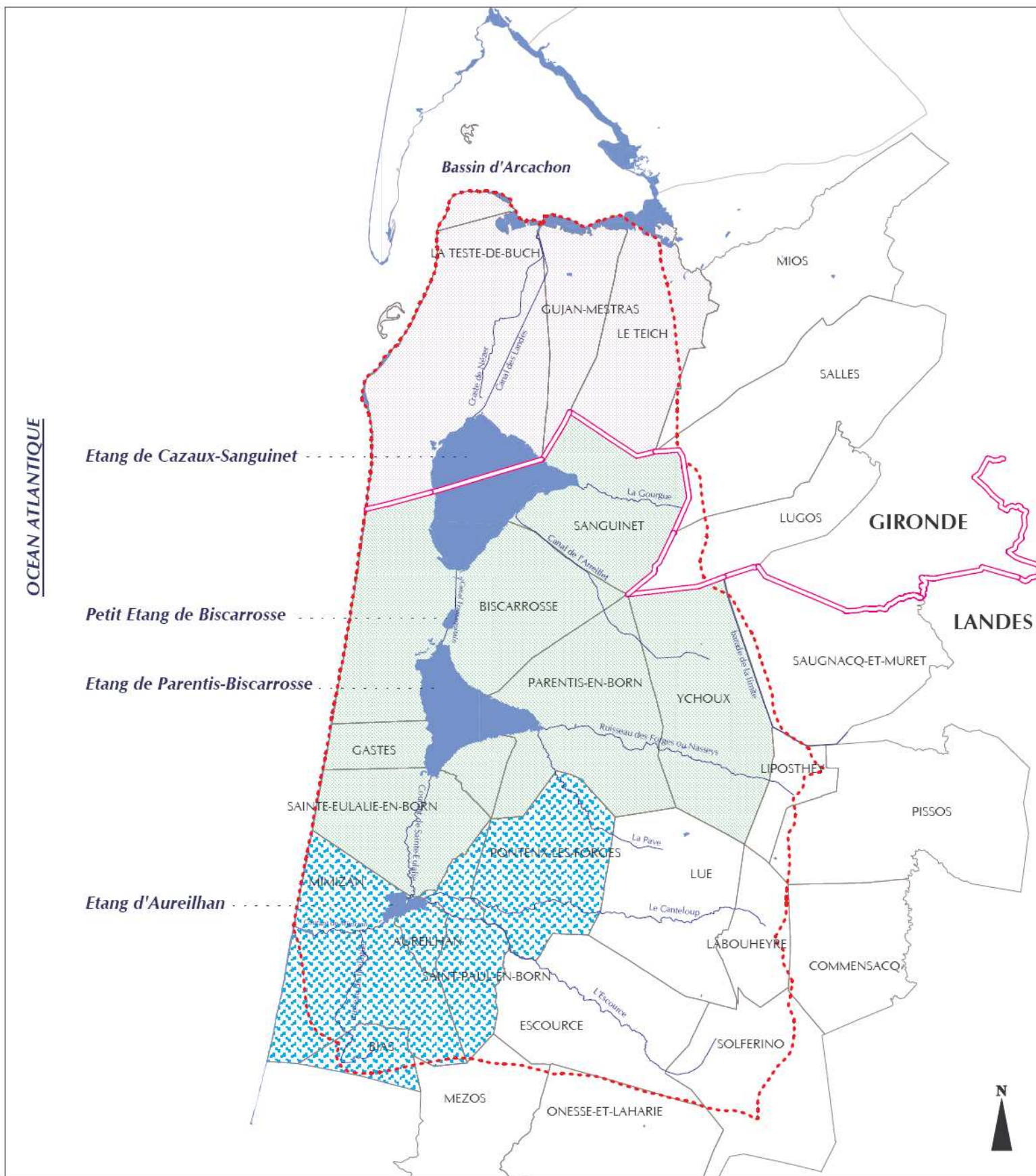
- planifier collectivement la gestion à long terme, de l'eau et des milieux aquatiques et des zones humides à l'échelle du bassin versant des étangs Littoraux Born et Buch,
- résoudre par la concertation les conflits d'intérêt liés à l'utilisation des ressources et des milieux,
- élaborer et adopter des solutions durables, techniquement, économiquement et environnementalement satisfaisantes.

### LE BASSIN VERSANT EN RÉSUMÉ :

- Superficie : 1490 km<sup>2</sup>.
- Correspond au bassin hydrographique des plans d'eau de Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse, du petit étang de Biscarrosse et d'Aureilhan.
- Principaux cours d'eau alimentant et connectant ces lacs et étangs : la Gourgue, le Nasseys, le Canteloup, l'Escource, l'Arreillet, le ruisseau de Tirelagüe, le Courant de Sainte-Eulalie, le Canal des Landes, le Canal transaquitain, le Courant de Mimizan.
- Principales activités liées à l'eau :  
Tourisme et loisirs aquatiques (voile, nautisme motorisé, baignade, pêche, hydraviation), chasse, piscicultures, exploitation pétrolière, exploitation forestière et industrie du bois, agriculture irriguée et industrie agroalimentaire.

### LES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS :

- **Coordination de la gestion hydraulique** : analyser les besoins et intérêts, adopter un règlement d'eau sur l'ensemble de la chaîne des étangs du Born et du Buch.
- **Amélioration et protection de l'alimentation en eau potable** : pérenniser l'alimentation en eau potable des populations permanentes et saisonnières ; protéger les prises d'eau superficielle (lac de Cazaux-Sanguinet) ; évaluer la capacité des nappes d'eau souterraine.
- **Amélioration de la qualité écologique des plans d'eau** : prévenir la dégradation et préserver la qualité de l'eau, lutter contre le comblement et les plantes envahissantes ; rechercher la compatibilité des objectifs de gestion hydraulique avec le marnage naturel saisonnier ; définir les objectifs d'équilibre du fonctionnement écologique.
- **Préservation et amélioration de la qualité écologique des zones humides et du réseau hydrographique** : connaître et préserver la mosaïque d'habitats associés (marais, rives, boisements humides, landes), leur valeur, état et dynamique ; programmer l'entretien adapté des cours d'eau et des zones humides.
- **Équilibrage des usages et des intérêts entre eux et avec le fonctionnement des milieux** : définir des règles de partage ; évaluer les seuils acceptables d'utilisation et de pression sur les milieux et les ressources (urbanisation, rejets, besoins des de la production et du tourisme).



Limite du Bassin versant des étangs littoraux du Born et du Buch

— Principaux cours d'eau



Communes du Périmètre

— Limite départementale

0 5 10 15

Kilomètres

### STRUCTURES INTERCOMMUNALES



Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud



Communauté de Communes des Grands Lacs



Communauté de Communes de Mimizan

→ Syndicat Mixte GEOLANDES